



Paris, le 21 février 2025

Relance du marché européen de la titrisation : Réponse conjointe des autorités françaises à la consultation de la Commission européenne

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ainsi que l'Autorité des marchés financiers ont répondu conjointement à la consultation initiée par la Commission européenne relative au fonctionnement du cadre réglementaire de l'Union européenne en matière de titrisation.

La relance du marché européen de la titrisation figure parmi les priorités françaises en faveur de la mise en place d'une véritable union pour l'épargne et l'investissement. Elle a fait l'objet de recommandations récentes dans les rapports fondamentaux publiés par Christian Noyer¹, Enrico Letta² et Mario Draghi³, et a recueilli le soutien du régulateur de marché européen (AEMF)⁴. Adéquatement réglementé et supervisé, un marché dynamique de la titrisation est un puissant levier de financement de l'économie, mobilisable notamment au service des transitions écologique et numérique.

Les autorités françaises soutiennent une revue ambitieuse du cadre réglementaire via des mesures concrètes de simplification et d'ajustement des exigences, notamment prudentielles et opérationnelles. Ces propositions, conditionnées à la préservation de garde-fous solides et d'une transparence adéquate garantissant un haut niveau de sécurité, visent à assurer la résilience du système financier tout en soutenant un développement pérenne du marché de la titrisation en tant qu'outil indispensable au financement de l'économie européenne.

La réponse conjointe des autorités françaises est disponible directement sur le site de la Commission européenne⁵.

¹ [Rapport Noyer : développer les marchés de capitaux européens pour financer l'avenir | Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Ministère chargé du Budget et des Comptes publics](#)

² [Enrico Letta's Report on the Future of the Single Market - European Commission](#)

³ [EU competitiveness : looking ahead - European Commission](#)

⁴ [Rapport de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers: "Building more effective and attractive capital markets in the E.U."](#)

⁵ [Targeted consultation on the functioning of the EU securitisation framework 2024 - European Commission](#)

À propos du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Les ministères économiques et financiers préparent et mettent en œuvre la politique du Gouvernement en matière économique, financière, budgétaire ou encore fiscale. Avec un champ de compétence très étendu, ces ministères régaliens sont des acteurs essentiels du fonctionnement de l'État et de la vie économique du pays. Ils agissent pour une économie forte et durable, au service des citoyens et des acteurs économiques sur l'ensemble du territoire.

Leurs quatre principales missions sont :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie économique de la France
- Préparer et exécuter le budget de la France
- Protéger les consommateurs et lutter contre les fraudes
- Agir pour le développement des entreprises

Visitez le site : www.economie.gouv.fr

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez le site : www.banque-france.fr

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez le site : www.acpr.banque-france.fr

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.

Visitez le site : www.amf-france.org

Contacts presse :

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

- Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 - presse.bercy@finances.gouv.fr
- Direction générale du Trésor : 01 44 87 73 24 - presse@dgtresor.gouv.fr

Banque de France

Service de presse : 01 42 92 39 00 - presse@banque-france.fr

ACPR

Unité communication : 01 42 44 72 76 - presse@acpr.banque-france.fr

AMF

Direction de la communication : 01 53 45 60 28